



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CPAM

Question écrite n° 110228

Texte de la question

Mme Monique Iborra alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'inquiétude des personnels et des usagers des antennes décentralisées de la caisse primaire d'assurance maladie autour des agglomérations, suite à l'annonce d'un projet gouvernemental de réorganisation de ce service public. En effet, une recentralisation du traitement des dossiers dans les antennes des agglomérations ne laisseraient plus place qu'à une activité réduite à l'accueil des usagers dans les antennes décentralisées et la crainte largement partagée par les professionnels et les usagers et leur fermeture à court terme. Elle lui demande donc quelle est la justification de cette réorganisation et quelles sont les garanties de pérennité de ces antennes décentralisées dont la qualité des services rendus au public est unanimement reconnue.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Iborra](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110228

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5989

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)